

Bonjour à tous

Le rendez-vous du mercredi 23 Mai 2007 avec Mr le maire de Soustons s'est très bien déroulé.
étaient présents : Pascal SCHWINDOWSKY

Stéphanie TARAVELLA

Daniel DAIGNEAU

à l'ordre du jour :

Demande de la création officielle de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Compte rendu de l'entrevue

Après étude de la loi de 2005 concernant les communes de plus de 3500 habitants, il ressort que les constats que serait amenée à faire " l'association Handiville " concernant des propositions d'aménagements pour faciliter l'accès des bâtiments publics par des personnes à mobilité réduite, devront être adressées directement à la communauté de communes dont nous dépendons. (Ceci risque de retarder nos actions.)

La mairie n'ayant pas l'obligation, semble-t-il, de constituer un bureau spécifique, pour répondre à nos doléances, sa création n'est pas envisagée. (Point mort.)

Néanmoins, il apparaît que certains bâtiments de la commune, ne dépendent que du bon vouloir de la municipalité, pour certains travaux. (mais lesquels ?)
Pour exemple, notre président, Pascal SCHWINDOWSKY, a demandé, concernant la salle de cinéma de Soustons, qu'une sonnette soit posée, à l'entrée du personnel (seul accès possible pour les personnes handicapées), de manière à prévenir que quelqu'un attendait pour entrer.
Monsieur le maire, s'est empressé de nous rassurer, décidé à faire le nécessaire prochainement, en même temps que la remise aux normes de ce bâtiment.

Par ailleurs, Monsieur le maire se borne à nous proposer de venir vérifier, en mairie, les projets en cours et à venir, sur la commune de Soustons, sans prévoir de nous en informer de quelque façon que ce soit .

Travaux de la perception : bloqués à cause du désaccord entre la perception générale et la commune de Soustons.

Raison invoquée : augmentation de loyer refusé.
(ah bon, mais on fait quoi? parce que cela dure depuis trois ans !)

Il serait souhaitable de connaître avec exactitude la liste des ouvrages et le montant des travaux que la commune peut réaliser, en dehors de la communauté de communes et sans son aval, afin d'établir un premier état des lieux sur l'accessibilité des bâtiments publics . (les limites sont floues)

Concernant ladite " communauté de communes " notre président, Pascal SCHWINDOWSKY, y siègera vraisemblablement, ce qui permettra à notre association d'opérer au coeur même des débats et des décisions, ce qui est capital. (affaire à suivre).

Pour en discuter, Pascal SCHWINDOWSKY a demandé un autre rendez-vous à la mairie.
Ce sera le mercredi 30 mai 2007.

Nous restons dans l'attente du résultat de cette entrevue,

Amicalement.

Soustons le 15 Juin 2007

Complément d'information

Suite à notre rendez-vous du 23 Mai 2007 avec Mr le maire de Soustons.

Mr le maire nous ayant fait remarquer que la loi de 2005 concernant les communes de plus de 3500 habitants, ne l'obligeait pas à constituer un bureau, spécifique aux problèmes de l'accessibilité par les personnes à mobilité réduite, chargés d'examiner avec l'Association Handiville, les difficultés à se rendre dans certains locaux communaux, entre autre. Nous avons pris acte, dans un premier temps, de l'explication donnée.

Après réflexion, notre président, Pascal SCHWINDOWSKY, Stéphanie TARAVELLA et moi-même, pensons qu'il serait bon d'approfondir le texte de la dite loi de 2005, afin d'être certain d'obtenir l'application du texte de loi, dans son intégralité et sans restriction aucune. En première lecture

Nous constatons une opposition entre les termes des articles 45 & 46 et la fin du texte de loi qui semblent se contredire.

Nous soumettons le texte, à la réflexion, de l'ensemble du bureau d'Handiville pour y voir plus clair .

La communauté de communes

Nous avons également noté que les villes et les villages dépassant les 3500 habitants dépendaient de la communauté des communes, pour ce qui concerne les améliorations à apporter aux bâtiments publics, concernant leurs accès.

Ce qui est notre cas à Soustons.

Mais nous ne savons pas où commencent et où finissent les prérogatives de la communauté des communes.

C'est la question à poser lors de notre futur rendez-vous avec ce groupement.

Amitiés.

Daniel Daigneau.